

**Mission Permanente de la  
République du Cameroun  
auprès des Nations Unies**



**Permanent Mission of the  
Republic of Cameroon  
to the United Nations**

**79<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

**Sixième Commission**

**Point 84 de l'ordre du jour « L'Etat de droit au niveau  
national et international »**

**Déclaration du Cameroun faite par**

**Onésime Alain Ndi Bitan**

**Deuxième Conseiller**

**New York, 17 octobre 2024**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation vous remercie pour l'opportunité que vous lui donnez de participer à ce débat sur le thème sensible sous rubrique qui structure la paix, la sécurité et l'harmonie dans toutes les sociétés.

Le Cameroun se rallie aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des Pays Non-alignés par la République Islamique d'Iran et au nom du Groupe des États d'Afrique par la République d'Ouganda et souhaiterait partager quelques éléments à titre national.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire Général A/79/117 relatif aux efforts déployés pour promouvoir et renforcer l'état de droit aux niveaux national et international, ainsi que sur la coordination de l'assistance des Nations Unies en matière d'état de droit.

**Monsieur le Président**

Dans sa Nouvelle vision sur l'état de droit, le Secrétaire Général réaffirme que l'état de droit est au cœur de notre système international, tout en montrant l'importante interaction de l'état de droit avec plusieurs questions fondamentales de notre époque, notamment la paix et la sécurité, la technologie, la planète, les droits humains et l'accès à la justice.

Ce propos a un écho tout particulier au moment où nos États viennent juste d'adopter *le Pacte pour l'avenir* qui, au-delà de définir une vision rénovée de la coopération internationale, traite de l'ensemble de ces questions dans une optique globale et holistique. Il montre bien la place que l'état de droit occupe dans la structuration des autres exigences sociales, puisqu'il leur fournit tout le substrat juridique nécessaire, afin qu'elles soient mieux encadrées, produisent leurs effets et permettent de répondre aux demandes sociales.

Mise en évidence de façon spécifique dans notre Organisation, l'état de droit est un élément décisif et essentiel pour la réalisation des piliers des Nations Unies à savoir ; la paix et la sécurité internationales, les droits de l'homme et le

développement. Il s'agit d'une exigence fondamentale pour l'application harmonieuse du droit, la protection des personnes et le bon fonctionnement de nos institutions.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation se réjouit des efforts que les États membres poursuivent sur le plan national à l'effet de progresser sur des questions aussi diverses et sensibles que la paix et la sécurité, justice, les réformes juridiques, la lutte contre la corruption l'impunité, les crimes financiers, le terrorisme et la criminalité organisée entre autres.

Ma délégation salue également les actions entreprises en vue de renforcer l'ancrage de l'état de droit sur le plan international. Ces actions concernent autant la codification et le développement progressif du droit international sur divers domaines, que l'activité des juridictions internationales.

Pour sa part, le Cameroun continue de conduire des actions décisives visant à enraciner l'état de droit pour en faire un outil de développement et de prospérité. A ce titre, il s'active à appliquer le droit; respecter, protéger et promouvoir les droits des personnes; réduire les inégalités et les exclusions; combattre la corruption et l'impunité; renforcer les institutions; promouvoir la responsabilité et la reddition des comptes et lutter contre les injustices entre autres.

**Monsieur le Président,**

Dans sa résolution 78/112, l'Assemblée générale a invité les États Membres à axer leurs observations, durant nos débats sur le sujet en discussion, sur le sous-thème « *La participation entière, égale et équitable, à tous les niveaux, au système juridique international* ». Ma délégation se réjouit des efforts entrepris par notre Organisation visant à assurer la pleine participation des pays en développement au système juridique international y compris à travers le renforcement des capacités et l'assistance technique, ainsi que l'atténuation des obstacles financiers qui pourraient compromettre leur accès au système juridique international.

**Monsieur le Président,**

La question de la participation entière, égale et équitable, à tous les niveaux, au système juridique international appelle des observations pratiques de la part de ma délégation :

La première observation est que la participation au système international commande qu'un accent particulier soit mis sur celle des pays en développement qui ont jusqu'ici une présence marginale dans le système juridique international. Cela procède notamment du manque de capacités techniques nécessaires et des contraintes d'ordre financier.

La deuxième observation est qu'il n'y aurait pas meilleure façon de promouvoir la participation égale et équitable au système juridique que celle qui consisterait à renforcer le multilatéralisme en tant que vecteur de l'état de droit. Un multilatéralisme légitime, juste et efficace permettrait le respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et les autres instruments internationaux qui sont en effet la base juridique solide sur laquelle repose la communauté des États. Dans un ordre mondial où les règles les plus élémentaires du droit international sont de plus en plus bafouées, seuls un multilatéralisme fort et une coopération renforcée peuvent restaurer l'autorité du droit et asseoir les bases d'une participation égale et équitable à tous les niveaux.

La troisième observation est que l'on ne saurait promouvoir la participation de tous au système international sans renforcer l'adhésion même aux normes et institutions qui le structurent. Et cela dépend de la qualité de ces normes. Nous devons renforcer la confiance de tous au droit international en adoptant des règles justes et consensuelles. Les juridictions internationales doivent continuer d'améliorer leur fonctionnement.

Dans ce chapitre, un aspect majeur qui nous interpelle aujourd'hui est celui de la réforme de nos institutions qui ne jouissent plus de la confiance et de la légitimité qui sont pourtant un gage essentiel de l'efficacité des décisions qu'elles adoptent. C'est bien le cas du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont la composition est plus que jamais contestée et dont la réforme est de plus en plus réclamée. A y prêter grande attention, on se rend bien compte que le problème de la qualité

des règles et institutions est consubstantiel à celui de leur l'effectivité ainsi que de leur efficacité.

**Je vous remercie de votre bienveillante attention./-**